

## **Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids**



**Procès-verbal de la séance du  
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids  
du 9 novembre 2015**

<b>Table des matières</b>
---------------------------

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 28 septembre 2015	3
4. Communications du Bureau.....	3
5. Communications de la Municipalité.....	3
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales	4
7. Élection d'une ou d'un délégué-e auprès du Réseau d'Accueil des Toblerones ainsi qu'auprès du Conseil Intercommunal du Conseil régional (M. David Jaquet)	5
8. Préavis municipal N° 18/2015 : Demande de crédit de CHF 450'000.—concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des conduites ESP du secteur La Caroline Pré-de-la-Cure (troisième et dernière étape)	5
9. Préavis municipal N° 20/2015 : Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN)	5
10. Divers et propositions individuelles	8
11. Annonce de préavis futurs	9

## **1. Appel**

**Le Président** accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que la représentante de la presse.

**La Secrétaire** procède à l'appel : 38 membres sont présents, 12 sont excusés et 3 sont absents (Giovanni Burgio, Grégoire Guilloud et Susan Jaquet).

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le Conseil Communal approuve l'ordre du jour, à l'unanimité.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 28 septembre 2015**

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

## **4. Communications du Bureau**

**Le Président** remercie les scrutateurs engagés pour les deux tours des élections fédérales de ce mois d'octobre il précise que le dépouillement s'est terminé vers 15H00, bien avant certaines communes voisines. Ceci grâce à une équipe très efficace et précise qui a travaillé dans une très bonne ambiance. Il remercie également la Municipalité pour l'invitation qui a été faite aux membres du Conseil communal pour pouvoir visiter en avant-première l'exposition de la nouvelle école à Le Muids ; l'ensemble du Conseil a eu beaucoup de plaisir de pouvoir profiter des explications détaillées et d'avoir pu discuter avec l'architecte et les responsables du concours.

Le bureau a reçu de la Municipalité la réponse à la motion Berger. Selon l'article 35 de la loi sur les communes, cette réponse va être soumise à une commission qui devra se prononcer pour la prochaine séance du Conseil communal.

Le président annonce que le bureau recherche toujours quelqu'un pour œuvrer comme aide-secrétaire, en particulier pour rédiger les PV des séances du Conseil, afin d'aider notre secrétaire dans sa tâche. Il précise que toute personne intéressée, qui serait disponible quelques heures par mois, peu s'annoncer auprès du bureau.

## **5. Communications de la Municipalité**

**M. Le Syndic** informe que la population sera invitée le 30 novembre pour une séance d'information concernant les élections communales en début de l'année 2016, il confirme qu'il ne se représentera pas pour la prochaine législature. Il nous informe que prochainement, la Poste d'Arzier va fermer ; avec la direction de la Poste, il envisage d'organiser un service d'agence postale dans un commerce, comme celui de la boulangerie de Genolier, il précise que le système fonctionne très bien.

**M. François Laurent Althaus** informe que le 1<sup>er</sup> janvier 2015, M. Alain Clerc travaillera au bureau pendant un mois avec le nouveau chef des travaux M. Christian Vuillomenet, conseiller communal, qui sera également responsable du service des eaux et de la voirie. Il est actuellement chef de projet chez Swisscom et connaît parfaitement le domaine du génie civil. Il explique aussi que durant l'été et l'automne, il y a eu de nombreux vols dans les chalets d'alpages, entre autre, Le Vermeilley qui a été vandalisé cinq fois ; une surveillance accrue a été mise en place et toute information est la bienvenue. Il explique que si les vols sont la plupart du temps insignifiants, les dégâts sont eux tout à fait significatifs. Concernant les travaux communaux, il explique que les travaux Pré-de-la-Cure sont

terminés ainsi que le chantier des Philosophes. Pour les travaux des chemins du Lynx et de la Dôle, la partie communale est pratiquement terminée. Il reste les travaux privés, qui devraient-êtres finis d'ici une dizaine de jours. **M. Althaus** lit la Convention Intercommunale de la source du Montant et de la nappe de la Cézille. (Annexe 1) Il informe que le samedi 5 décembre aura lieu le **TELETHON**, avec une nouvelle équipe et un nouveau programme pour cette année 2015. Des flyers sont déposés à différent endroits, entre autre, il est prévu entre 11h et 16h des vols en hélicoptère. Il confirme que c'est avec beaucoup de plaisir qu'il se représentera aux prochaines élections de 2016, ceci en accord avec son épouse, sa santé va bien et les dossiers qu'il reste à traiter sont encore nombreux. Pour finir il dit qu'il a participé à un vernissage, avec un magnifique ouvrage du **Parc Jura Vaudois** et que celui-ci pourrait faire un splendide cadeau pour les fêtes de fin d'année.

**Mme Danielle Pasche** s'associe à son collègue M. Althaus pour relever sa satisfaction lors des entretiens pour le remplacement de M. Alain Clerc et souhaite aussi la bienvenue à M. Vuilliomonet. Les travaux de la route cantonale sont terminés, reste la pose du tapis qui sera reporté au printemps. Concernant les relevés de vitesse sur cette nouvelle zone 50, le 85 % des véhicules circule entre 55 et 60 km/h, les vitesses maximums à la montée sont entre 98 et 109 km/h et à la descente de 93 et 103 km/h ; suite à cela la gendarmerie a été contactée et l'assemblée est prévenue qu'il y aura des contrôles. Mme Pasche informe qu'après de multiples rappels à l'entreprise, le ralentisseur du carrefour à Le Muids à été refait et que maintenant son passage se fait en douceur. Elle donne la réponse à M. Jaquet concernant le chemin du Creux, celui-ci est accessible à tout le monde jusqu'à la colonie et juste après l'entrée de la colonie, il y a un panneau d'interdiction de circuler depuis la forêt, (excepté pour les équipes communales). Elle remercie tous ceux qui ont participé ce mercredi à la séance d'information de la construction du nouveau complexe scolaire à Le Muids, il y a eu passablement d'informations données par les représentants du projet. L'exposition publique continue mardi 10 et jeudi 12 novembre de 18h00 à 20h00 et samedi 14 novembre de 10h00 à 14h00. Mme Pasche rappelle la Nuit du Conte ce vendredi et les manifestations pour ce mois de décembre : conte de Noël et Fenêtres de l'Avent, distribution des sapins de Noël à la déchèterie, visite de la Municipalité aux aînés et pour finir le Noël villageois. Mme Pasche informe qu'elle a pris la décision de ne pas se représenter aux prochaines élections.

**Mme Elvira Rölli** n'a pas de communication à faire sur son dicastère pour ce soir, mais, prépare pour la séance de décembre les statistiques sur l'état actuel des chantiers de la commune ainsi que peut-être quelques mots sur la situation de la loi sur l'aménagement du territoire du plan directeur cantonal et du plan directeur communal suite à une séance à laquelle, elle a assisté la semaine dernière. Mme Rölli confirme qu'elle se représente aux prochaines élections et explique, étant toute nouvelle arrivée et encore en pleine phase d'apprentissage elle tient à mettre à profit de ce qu'elle a appris, que son dicastère lui est fascinant et lui plait beaucoup. Elle dit qu'elle apprécie surtout le contact avec les citoyens de la commune ainsi qu'avec les différents corps de métiers.

**M. Christian Dugon**, explique qu'à la déchèterie, le compacteur à carton est maintenant bien posé sur un socle de béton ; ces travaux ont bien correspondus au devis de CHF 16'531.-- pour une facture de CHF 16'462.--. Il y aura encore une traversée à faire l'année prochaine, pour diriger le ruisseau. Concernant le CCE, les travaux sont pratiquement terminés ; sur la partie supérieure, la rampe qui accède au chemin du Creux devrait s'effectuer cette semaine. Pour finir, il informe de sa candidature aux élections 2016 ; il explique s'être, après toutes ces années, attaché au personnel ainsi qu'à la déchetterie et pense, que si il est apprécié par la population, il aura la chance de participer à cette nouvelle municipalité.

## **6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales**

**M. Jean-Pierre Vuille**, pour la Commission du Feu, est excusé.  
**M. Frédéric Guilloud**, pour le Conseil régional, n'a pas de communication.  
**M. Raymond Jaquet**, pour l'APEC, lit son intervention (annexe N° 2).  
**M. Christian Vuilliomenet**, pour l'AISGE, n'a pas de communication.  
**Mme Fanny Weinmann**, pour le RAT, est excusée.

### **7. Élection d'une ou d'un délégué-e auprès du Réseau d'Accueil des Toblerones ainsi qu'auprès du Conseil Intercommunal du Conseil régional (M. David Jaquet)**

**Mme Véronique Andrey** se propose, elle est élue par acclamation, comme déléguée au Conseil Intercommunal du RAT.

**Le Président** remet à la prochaine séance l'élection d'une ou d'un délégué-e suppléant-e auprès du Conseil Intercommunal du Conseil régional

### **8. Préavis municipal N° 18/2015 : Demande de crédit de CHF 450'000.-- concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des conduites ESP du secteur La Caroline Pré-de-la-Cure (troisième et dernière étape).**

**Mme Sylviane Dewarrat** lit les conclusions de la Commission des Finances qui propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.  
**M. Philippe Fouchault** lit les conclusions du rapport de la Commission Ad hoc qui conclut l'acceptation du préavis tel que proposé.

En l'absence de commentaire, **le Président** soumet le préavis au vote de l'assemblée.

<b>Le Préavis N° 18/2015 est accepté par 36 oui et 1 abstention</b>
---

### **9. Préavis municipal N° 20/2015 : Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN).**

**M. Vincent Grandjean** lit les conclusions de la Commission des Finances qui propose au Conseil Communal d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

**M. Frédéric Guilloud** lit les conclusions du rapport de la Commission Ad hoc qui a conclu à son report tel que proposé. Il explique que la commission n'avait pas eu les informations de ce soir c'est pour cela qu'ils n'ont pas pu faire un meilleur rapport. Il demande de passer outre, car la commission ne fournira pas plus détail à ce qui a été dit ce soir par les deux membres du comité de direction du Conseil Régional.

**Mme Caroline Reithaar** demande quelles seraient les inconvénients des communes qui ne s'intégreraient pas au DISREN et ne voit pas comment, on pourrait les empêcher d'en profiter.

**M. Le Syndic** répond qu'à ce jour sept à huit communes ont accepté le DISREN, avec aucun refus et que le grand espoir, est que toutes les communes acceptent le DISREN. Il est possible que certaines communes n'acceptent pas, donc, ces communes n'auront pas le droit au vote. Cela compliquerait les choses, mais, pour l'instant c'est aléatoire.

**M. Vincent Grandjean** demande si une commune refuserait le DISREN pourrait-elle bénéficier du mécanisme de solidarité.

**M. Le Syndic** répond que non.

**M. Philippe Fouchault** demande si un compte va être spécialement créé et comment va-t-il être géré

et utilisé.

**M. Le Syndic** répond que les engagements non dépensés, seront enregistrés dans les financements spéciaux (compte No 48) et sera ainsi possible d'en disposer selon les besoins.

**M. Patrick Reithaar** affirme avoir un peu de peine avec ce préavis qui lui donne l'impression d'avoir été rédigé très rapidement suite à l'échec du PIR. Il cite en particulier trois paragraphes aux points 4.1 et 4.2 ("Détermination de la participation financière régionale et constitution des cercles d'intérêt") qui lui semblent peu clairs. Il qualifie le texte de touffu et abscond, et a l'impression que l'on essaye de noyer le poisson pour absolument faire quelque chose avant la fin de la législature. Il est quand même étonné que le conférencier qui était là ce soir, se tiendrait à disposition des commissions, pensant que ces commissions allaient siéger après ce soir ; or elles avaient déjà siégées sans faire appel aux experts. Il suggère de renvoyer ce préavis en Municipalité afin qu'elle revienne avec des exemples concrets, des explications, un texte qui ne soit pas du charabia pour que le conseil puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

**M. Le Syndic** dit qu'il est très étonné des propos de M. Reithaar, car il est bien dit au point 4.2 à l'avant dernier paragraphe, "la part du cercle de solidarité est constituée des communes du Conseil Régional qui ne font pas partie du cercle porteur". Il affirme que tout est très clair, ce n'est pas du tout du charabia et que peut-être il y a un problème de compréhension.

**M. Reithaar** remercie le M. le Syndic pour les propos.

**M. le Syndic** remercie également M. Reithaar pour ses propos.

**M. François Grandchamp des Raux** abonde dans le sens de M. Reithaar. Sans rentrer dans les questions de langue, il relève qu'aucun projet n'a fait l'objet d'un essai de ce système, qui a été construit à blanc, sans avoir été testé par une opération réelle. Dans le projet il est fait état de fonds fédéraux et également de fonds cantonaux ; il lui semble difficile de comprendre que le canton et la confédération prennent part à un projet qui ensuite inclurait les communes éventuellement intéressées, puisqu'elles doivent participer. Ce qui rejeterait la participation de la confédération et du canton. Il y a un côté un peu surréaliste dans cette présentation. Il comprend où on veut en venir, mais ça paraît loin de la réalité financière dans les circonstances qui sont celles décrites dans le cadre de ce projet.

**Mme Danielle Pasche** explique la marche à suivre dans l'élaboration et la recherche de financement pour un projet : quand l'idée qu'un projet se matérialise, il est présenté au service cantonal concerné en vue d'une demande de financement. Elle cite comme exemple ses interventions auprès du Conseil avec l'annonce que la commune va toucher une subvention pour un bâtiment ou autre chose pour un montant encore inconnu. Par exemple, pour l'assainissement du domaine routier, ce sont des subventions à la fois cantonales et fédérales, qui engendrent des calculs assez compliqués. Ainsi, le dispositif financier du DISREN doit être voté avant d'y faire rentrer des projets et de procéder à leur évaluation. Elle rappelle que, dans le préavis présenté pour le PIR à l'époque, de nombreux projets étaient présentés et s'attend à ce que plusieurs reviennent et soient présentés au DISREN pour être évalués. Elle demande de ne pas oublier qu'il s'agit là d'investissements régionaux que les communes seules ne peuvent pas prendre en charge, en particulier dans les domaines de la culture ou des infrastructures.

**M. François Grandchamp des Raux** cite comme exemple l'AISGE et affirme qu'il existe des projets intercommunaux qui fonctionnent très bien. Il pense que sur le plan foncier, les chemins et les routes ainsi que dans les plans d'évacuation des eaux claires et usées les communications entre les communes existent aussi. Dans toutes les communes, il lui semble que l'habitude de travailler

conjointement est déjà bien établie et il s'interroge sur l'utilité de ce nouvel outil.

**Mme Danielle Pasche** répond qu'elle aimerait prendre exemple de la Culture : les théâtres se trouvent dans les villes de Nyon, de Gland et de Rolle, qui ont toutes des budgets importants. Cependant, toutes les communes environnantes profitent de ces installations sans y contribuer. Dans le futur, un projet porté par le DISREN sera plus facile à proposer car on se dit que tout le monde va y contribuer (comme construire un théâtre, une piscine, une patinoire ou une route).

**M. François Grandchamp des Raux** demande si on pourrait imaginer un cas d'école pour l'exploitation collective de nos forêts.

**M. Frédéric Guilloud** dit que c'est tout à fait possible car justement le projet a tellement de facteurs que personne ne comprend (comme a dit M. Reithaar) qu'on peut finalement passer à la moulinette du DISREN à peu près toutes les dépenses que fait le conseil intercommunal. Il suffit d'avoir une idée, de la développer et cette idée pourrait être prise en compte par DISREN.

**M. Pierre Jaccard** relève que la commission des Finances n'a certes pas rencontré les personnes qui sont venus s'exprimer ce soir devant le Conseil, mais pensait avoir largement les informations nécessaires. Il comprend en même temps les questions qui se posent. À titre personnel, sans engager la commission, il pourrait comprendre que, pour un tel préavis, le Conseil décide de se donner un temps de réflexion. Toutefois, rappelle que nous ne sommes pas devant un préavis qui propose un nouveau dispositif intercommunal. Le district de Nyon a une des croissances démographiques les plus forte d'Europe, mais avec des infrastructures qui correspondaient à 30 % d'habitants de moins. Il ne sait pas si l'expérience suivante, il est le seul à la vivre, il ne l'imagine pas : en se rendant le matin à Nyon ou à Gland, le fait d'aller aux portes de ces localités, est assez rapide, mais après d'aller à la destination, prend un peu plus de temps et de ce fait il a largement raté quelques rendez-vous récemment étant habitué à prendre les transports publics, il n'avait pas assez anticipé. Mais notre région ne constitue pas en elle-même un enjeu en lui-même, ni à la fois cantonal ni fédéral suffisamment fort pour que nous ne soyons soutenu si nous ne démarrons pas nous d'abord ; il faut donc que les communes soient parties prenantes de ces enjeux, notamment des enjeux d'accès et de mobilité. Pour lui, la région n'a pas de chance de s'en sortir si les communes ne se mettent pas ensemble dans l'un de ces deux cercles finalement assez bien définis qui sont d'une part les porteurs du projet, d'autre part ceux qui sont solidaires pour appuyer ces projets. Dans le cas de l'AISGE, les cinq communes se sont mises ensembles pour gérer l'école : c'est un projet qui ne dépasse pas en termes d'enjeux des cinq communes qui n'est pas partagé par les gens de Bassins respectivement de Begnins. Par contre, l'accès à l'autoroute ou les chemins de fer de notre district est quelque chose qui, de fait, nous concerne tous mais ce n'est pas une association intercommunale qui va gérer cela. Il confirme à M. Grandchamp des Raux qu'il n'y a pas eu de pilote, car ce n'est pas la norme dans le secteur public. Il est clair qu'il faut prendre le risque d'aller au bout, un risque très limité : il rappelle l'existence d'une clause de sauvegarde qui tient compte de la capacité financière de chacune des communes. C'est un des points qui n'était peut-être pas complètement bien réglé dans le projet précédant. Un autre élément est que ce projet est prévu pour trois ans et demi, suite à quoi il sera réévalué. Il invite donc les membres du conseil, ce soir ou plus tard, d'accueillir très favorablement ce projet, qui à son avis est une très belle tentative et on verra dans cinq ans si elle aboutit à quelque chose. En tout cas si on n'essaye pas quelque chose on ne trouvera pas de solution.

**Mme Louise Schweizer** aimerait avoir des précisions par rapport au prix que va coûter ce projet pour la commune d'Arzier car on parlait de 20.- Frs. par habitant et un maximum de 1 point d'impôt. Elle aimerait savoir quel sera le coût au maximum par année.



**M. Le Syndic** explique qu'avec un total actuel de 2,500 habitants, la cotisation au conseil régional est de 50,000.-Frs. par année. Il rappelle que le point d'impôt vaut actuellement 132,000.- (123,000.- Frs. pour les comptes de 2014).

**Mme Caroline Reithaar** voudrait savoir si on prend la question du fonctionnement de manière générale et en particulier ce qu'il est prévu avec les charges ou les coûts de fonctionnement de certains projets d'investissements importants.

**M. Le Syndic** répond que, comme l'a dit M. Vetsch, ce sont les communes porteuses qui vont prendre en charge les frais de fonctionnement, sans impact pour le cercle solidaire.

**Mme Louise Schweizer** demande confirmation de son calcul de 72.- Frs. par habitant.

**M. Le Syndic** répond que très exactement cela fera 72 francs et quatre-vingts centimes.

En l'absence de commentaires supplémentaires, **le Président** soumet le préavis au vote.

<b>Le Préavis N° 20/2015 est accepté par 19 oui, 7 non et 9 abstentions</b>
---

### **11. Divers et propositions individuelles.**

**M. Denis Berger** demande s'il y a des contrôles concernant les pierres d'alpage. Il a constaté que des pierres d'alpage se déplacent dans la commune pour des murs etc. et dit qu'il y a déjà eu des histoires, il y a une vingtaine d'années et que ces pierres d'alpage font partie du patrimoine.

**M. François Laurent Althaus** répond qu'effectivement c'est un problème et que selon le règlement, ces pierres font partie du patrimoine, elles sont censées rester sur les alpages. Ces pierres peuvent-être utilisées pour restaurer des tronçons de mur en pierres sèches localement. Les agriculteurs peuvent les déplacer pour épierrer les pâturages. En revanche, il est interdit d'utiliser ces pierres dans un cadre privé, des contrôles sont régulièrement effectués par l'équipe forestière.

**M. Denis Berger** demande ce qu'il en est concernant les cheminements qui ont été prévus à la gare de Le Muids et Fin d'Elez, il a constaté un déboisement dans le talus au niveau de la gravière au chemin de la Pétoillère, est-ce que cela a été fait pour le futur cheminement.

**M. Le Syndic** répond qu'il apportera un complément sur les abatages qu'il a eu le long la ligne du chemin de fer.

**M. Raymond Jaquet** lit sa demande à la municipalité (annexe N° 3)

**M. Christian Dugon** répond qu'effectivement il n'y a pas d'obligation de faire un abri de protection civile, mais, cela est fortement conseillé par la protection civile.

**M. Patrick Weber** demande des nouvelles du nouveau règlement du Conseil

**Le Président** dit que le règlement se trouve à Lausanne, il a fait des allés et retours, car une faute d'orthographe a été découverte, il y a un bon espoir que d'ici la fin de l'année le règlement nous revienne signé par la Conseillère d'État, l'affaire suit son cours.

**M. Mathieu Ruchat** s'inquiète concernant l'eau qui sort au chemin des Pins, demande s'il y a de l'humidité, est-ce qu'il y a une réserve sur ces travaux.

**Mme Danielle Pasche** répond qu'effectivement et verra cela après l'hiver.

### **12. Annonce de préavis futurs.**

**M. Le Syndic** annonce les préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance du 7 décembre 2015: Le Budget 2016, ainsi qu'un préavis concernant un véhicule pour le déneigement des trottoirs.

**Le Président** rappelle que la prochaine séance est avancée au 7 décembre et commencera à 19 heures Il n'y a plus de question ni de commentaire, le Président clôt la séance.



La séance est levée à 22H02

Le Président

Nicolas Ray

La secrétaire et La secrétaire suppléante

Maryline Thalmann-Giavina et Gabrielle Thiel